

The logo for SIMM, with 'S' in green and 'IMM' in blue, underlined with a green line.

SIMM

système
d'information sur
le milieu marin

A large, stylized graphic of ocean waves in various shades of blue and teal, filling the upper and middle portions of the page.

Compte rendu réunion du groupe de pilotage du langage commun

Steven PIEL

01 juin 2021

Version : 0.1

Historique du document

Date de création : 01 juin 2021

Dernière modification : 21 juin 2021

Version : 1.0

Version	Date	Note
1.0	21/06/2021	Création du document

Personnes présentes (en visioconférence)

Organisme/Service	NOM	Prénom	Adresse électronique
OFB	BIROLLEAU	Annie	annie.birolleau@ofb.gouv.fr
OFB	CHEVRIER	Muriel	muriel.chevrier@ofb.gouv.fr
DREAL Normandie	DEFENOUILLERE	Julien	julien.defenouillere@developpement-durable.gouv.fr
Shom	DURUPT	Mélanie	melanie.durupt@shom.fr
Ifremer	FABREGAS	Anaïs	anais.fabregas@ifremer.fr
Pôle INSIDE, BRGM	GRELLET	Sylvain	s.grellet@brgm.fr
MTE/DGALN/DEB/ELM1	LY	Hélène	helene.ly@developpement-durable.gouv.fr
OIEAU, Sandre	MEUNIER	Dimitri	d.meunier@oieau.fr
UMS PatriNat, CARET	MILON	Thomas	thomas.milon@mnhn.fr
OFB	PIEL	Steven	steven.piel@ofb.gouv.fr
DIRM NAMO	POPOVIC	Thomas	thomas.popovic@developpement-durable.gouv.fr
Ifremer	RABEVOLO	Clémence	clemence.rabevolo@ifremer.fr
Ifremer	ROUYER	Armelle	armelle.rouyer@ifremer.fr
Ifremer	SATRA	Catherine	catherine.satrap@ifremer.fr
CNRS	SUDRE	Joel	joel.sudre@legos.obs.mip.fr
DIRM MED	VIREVIALLE	François	francois.virevialle@developpement-durable.gouv.fr

Points à l'ordre du jour

1. Feuille de route 2021 du SAR

- Steven PIEL, en charge du pilotage du SAR (OFB)

Une version mise à jour de la feuille de route 2021 du SAR est présentée, cf. feuille de calcul dénommée « 2021 » sur le fichier en ligne suivant :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1aNCAZrPR2IQZIMJpuKfaHoBsnP1lcm0Te13jzAJWqUs/edit#gid=2107906632>

Toutes les actions prévues avancent plutôt bien, certaines étant d'ores et déjà finalisées (avancement noté à 100 % au niveau de la colonne K), et d'autres sont en passe de l'être. Parmi les actions prévues, seules deux tâches n'ont pas avancé :

- 1) La production d'un document explicitant les priorisations faites au niveau de la feuille de route du SAR
- 2) La constitution d'un réseau fédérateur des ports en lien avec la DGITM et le Cerema

Pour le point n°1, le SAR a démarré ses travaux sur la base d'une première liste des référentiels prioritaires réalisée au niveau des banques du SIMM (cf. <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1rSBa70QJyOp3Cvq5mx657GSDeXmFnma2FikNJ56-GLM/edit#gid=580930074>). C'est sur cette base initiale que les premières priorisations avaient été faites, réajustées ensuite 3 fois par an à l'occasion de chaque réunion du groupe de pilotage du langage commun du SIMM.

Pour le point n°2, un échange avec la DGITM a mis en évidence le fait que la comitologie au niveau du réseau portuaire français est déjà très abondante et qu'il n'est donc pas opportun de s'adosser ici sur un tel réseau. La DGITM appuie cependant la démarche de création d'un référentiel des ports.

Il a ensuite été question de la priorisation des référentiels actuellement notés en priorité 3, parmi lesquels les « réseaux de mesure », les « engins de pêche », les « activités humaines en mer », les « systèmes et instruments de mesure » et enfin les « programmes de gestion ».

Pour tous ces besoins, le SAR va tenter de préciser les SI métiers bénéficiaires (besoins), de préciser les définitions et d'estimer le travail à fournir afin de parvenir à disposer de ces référentiels à l'échelle du SIMM. Il semblerait cependant à ce stade qu'un besoin important apparait concernant le fait de disposer d'un référentiel listant les activités humaines en mer ainsi que concernant les programmes de gestion. Il est donc proposé dans un premier temps de prioriser l'action du SAR sur ces deux futurs référentiels.

2. Outils du SAR

- Glenn JUDEAU, Ifremer
Support de présentation : <https://ged.ofb.fr/share/s/wACa7UCnTWmMgiT9Dnxf1A>

A court terme, le SAR doit être en mesure d'utiliser le référentiel « Interlocuteurs » administré par le Sandre mais également de diffuser et d'administrer le référentiel concernant la typologie des ouvrages littoraux.

Pour cela l'équipe en charge de l'urbanisation du SIMM (Ifremer) se base sur les outils issus des preuves de concept (POC) qui ont pu être mis en œuvre avec succès. Cela concerne en particulier la mise en place d'un SPARQL Endpoint qui sera consultable via le site milieumarinfrance.fr. Cet outil permettra de faire des recherches multi-critères tout en masquant la complexité des requêtes SPARQL pour les utilisateurs. En outre, il mettra à disposition des exports de données aux formats xml, csv, json et rdf.

Si aucun résultat n'apparaît lors d'une recherche, l'utilisateur sera alors dirigé vers un formulaire de demande de création (dans le cas du référentiel des interlocuteurs par exemple) qui apposera par la même occasion un « tag » SIMM.

Concernant l'administration d'un référentiel géré par le SAR en propre (cas du référentiel relatif à la typologie des ouvrages littoraux par exemple), il est prévu que les données soient administrables via un système de gestion de base de données relationnelle tel que PostgreSQL. Cela permettra au SAR d'interagir directement avec.

Par ailleurs, le SPARQL Endpoint du SAR permettra d'exposer les données selon les principes du web sémantique mais cela nécessite en amont de définir des ontologies.

Le choix d'utiliser une base de données relationnelle pour l'administration et de n'utiliser le format web sémantique que pour la diffusion ne doit pas être irréversible.

Dimitri MEUNIER : Il faut maintenir une cohérence au niveau des URI (pattern d'URI). Le Sandre a d'ailleurs précisé cela dans un guide pour la spécification des URI qui sera prochainement transmis aux équipes du SAR et du CARET. Il faut spécifier ces URI à partir d'une réflexion globale sur l'ensemble des ressources à exposer sur le domaine milieumarinfrance.fr. Ces URI devront rester inchangées, la façon d'alimenter leur contenu peut être modifiée, sans impacts pour les utilisateurs.

Sylvain GRELLET : Le passage au tout web sémantique doit être discuté et il convient de reconsidérer les outils du BRGM (des avancées récentes ont été faites). Un point d'échange dédié sera proposé aux équipes concernées prochainement.

3. Référentiels des paramètres P01

- Anaïs FABREGAS, secrétariat technique du SAR (Ifremer)
- Documents : [SIMM-PRE-ParametresTranscodageP01-210601.pdf](#)

Suite au choix du groupe de pilotage du Langage commun en juin 2020 d'adopter le P01 du BODC comme référentiel des paramètres pour le SIMM, il a été prévu fin 2020 de mettre en place un projet avec le BODC de transcodage et de traduction du P01. Ce travail concerne les quintuplets PSFMU (paramètre, support, fraction, méthode, unité) du référentiel analytique du Sandre utilisés au niveau de la banque Quadrige et dont il faut trouver une équivalence avec le P01. Le P01 est construit à la manière d'une phrase de la manière suivante :

P01 = PROPERTY of an OBJECT in RELATION to a MATRIX by a METHOD.

La construction des deux référentiels diffère par conséquent et l'une des principales différences concerne la relation à la matrice qui est rarement mentionnée au Sandre alors qu'elle est toujours précisée côté BODC.

Par ailleurs, les équivalences entre éléments chimiques ne sont pas toujours claires (exemple de l'azote total au Sandre qui inclut 3 composés principaux, tandis qu'au niveau du BODC « total nitrogen » inclut tous les composés de l'azote).

Enfin, certains niveaux de détail sont variables :

- certaines méthodes et fractions sont très détaillées au Sandre, moins au BODC
- certains paramètres, fractions et méthodes sont très peu explicités au Sandre (besoin de plus d'informations pour trouver/créer l'équivalent au BODC)
- les PSFMU relèvent de nombreuses disciplines et cela requiert par conséquent un niveau de précision élevé (recherche d'information ciblée)

Actuellement sur les 6000 PSFMU Sandre issus de Quadrige, environ la moitié des équivalences ont été trouvées. Il est notable enfin de signaler le support de l'équipe du BODC et la disponibilité du Sandre. Des échanges réguliers avec la cellule Quadrige sont prévus en juin également.

4. Référentiel des habitats

- Armelle ROUYER, secrétariat technique du SAR (Ifremer)
- Support de présentation : [SIMM-PRE-ReferentielHabitats_210601.pdf](#)
- Document de conclusion : [SIMM-DCC-ReferentielHabitats-v1-210601.pdf](#)

Le mandat concernant le référentiel des habitats a été validé en février 2021. Pour le SAR, le travail a consisté à faire l'inventaire des besoins et des pratiques, à suivre le cadre commun d'architecture des référentiels de données et de proposer *in fine* un référentiel des habitats pour le SIMM. Un document de conclusion a été rédigé en ce sens qui est soumis à validation du groupe de pilotage du langage commun.

41 experts ont été contactés (tant en métropole que dans les Outre-mer), et cela a concerné tant les habitats benthiques, pélagiques, qu'estuariens.

La définition retenue par le SAR d'un habitat est celle de Yapp (1922) qui est la suivante : « environnement particulier qui peut être distingué par ses facteurs abiotiques et ses caractéristiques biologiques, fonctionnant à des échelles spatiales et temporelles spécifiques mais dynamiques, dans un espace géographique reconnaissable ».

Synthèse des pratiques :

- Habitats benthiques : utilisation prédominante de la typologie EUNIS, notamment pour les rapportages et exports EMODNET.

- Pour la métropole : typologie nationale des habitats marins benthiques (MNHN – 2014 Méditerranée et 2019 Atlantique, Manche, mer du Nord)
- Pour les Outre-mer : habitats décrits au travers des ZNIEFF + typologies locales
- Habitats pélagiques : paysages marins tels que définis par le Shom au niveau des travaux concernant la directive cadre planification de l'espace maritime.

Le SAR propose pour le SIMM l'utilisation du référentiel HABREF. En effet, il n'existe pas de typologie unique qui réponde aux besoins pour toutes les spécificités locales (HABREF a l'avantage de réunir plusieurs typologies). Les typologies incluses dans HABREF concernent les typologies benthiques, les différentes versions d'EUNIS, les listes d'habitats de la directive Habitats-Faune-Flore (Natura 2000), et des conventions de mers régionales (OSPAR et Barcelone), etc. Cela permet de suivre les recommandations des rapportages. HABREF constitue par conséquent un point de vérité des typologies des habitats français, qui est maintenu, diffusé et accessible, utilise bien un identifiant unique et qui permet des correspondances tout en assurant l'interopérabilité entre les typologies prises en compte.

Cependant quelques pistes d'amélioration pour HABREF ont pu être identifiées :

- acquisition de connaissances et d'ajouts de nouvelles typologies : Pacifique, habitats pélagiques
- information à améliorer concernant les mises à jour réalisées entre 2 versions du référentiel
- schémas explicatifs des correspondances à diffuser
- amélioration des outils de recherche et de diffusion

Dimitri MEUNIER : HABREF est utilisé de manière équivalente au niveau du SI Eau, ce qui garantit de fait l'interopérabilité avec le SIMM

Annie BIROLLEAU : qu'est-il envisagé côté SIB ? Réponse de Thomas MILON : le CARET n'est pas encore opérationnel et le choix n'a donc pas encore été fait, cependant HABREF est déjà dans les faits utilisé.

Hélène LY : une clarification serait à faire au niveau du document de conclusion entre une liste d'habitat et une typologie (page 8, point 2.2). Réponse de Clémence RABEVOLO : ce point sera clarifié au niveau du document de conclusion dans sa version finalisée.

La proposition du SAR de choisir le référentiel HABREF en tant que référentiel des habitats pour le SIMM est validée.

5. Référentiel relatif à la typologie des ouvrages littoraux

- Clémence RABEVOLO, secrétariat technique du SAR (Ifremer)
- Support de présentation : [SIMM-PRE-TypologieOuvrages-210601.pdf](#)

Le mandat concernant le référentiel relatif à la typologie des ouvrages littoraux a été validé en janvier 2020. Le SAR a dans un premier temps produit un état des lieux des typologies existantes dans les Outre-mer et à l'international (juin 2020).

Dans un second temps, le SAR a rédigé un document de conclusion et a proposé une première typologie, suite à la sollicitation d'un groupe d'experts (octobre 2020).

En novembre 2020, une note de synthèse a été produite à la demande de la DEB afin d'explicitier les liens entre la typologie proposée par le SAR et les notions d'artificialisation dans le cadre de la DCSMM.

Enfin, en avril 2021 un comité de pilotage « artificialisation » a pu se tenir (DEB, Cerema, BRGM, OFB, Ifremer) qui a validé à son niveau la typologie proposée par le SAR moyennant quelques modifications mineures.

La définition retenue par le SAR pour les ouvrages littoraux est la suivante : « aménagements et infrastructures permanents entraînant l'artificialisation du littoral de manière pérenne ».

Dimitri MEUNIER : il conviendrait de veiller à la cohérence avec le SI Eau dans la mesure où il existe déjà une nomenclature du Sandre sur les types d'ouvrages, cf. <https://id.eaufrance.fr/nsa/284> ; une réunion spécifique sur ce point serait à programmer, notamment en raison du fait qu'il ne s'agit pas que d'une nomenclature mais que cette typologie renvoie à des concepts (qui sont à modéliser ; par exemple un ouvrage peut appartenir de 1 à n catégories d'ouvrages).

Note du rédacteur : une analyse post-réunion a permis de mettre en évidence qu'un seul type d'ouvrage est en commun (les digues) mais qui répondent à des définitions différentes. La nomenclature établie par le Sandre liste en effet les ouvrages qui font obstacle à l'écoulement de l'eau alors que celle du SAR est liée à l'artificialisation du littoral de manière pérenne. Une réunion a pu être programmée entre les équipes du Sandre et du SAR le 9 juin après-midi. Par ailleurs le SAR tient à préciser qu'un modèle et un dictionnaire de données accompagneront cette typologie. Ce travail se limite uniquement à une classification des types d'ouvrages littoraux et ne recensera pas la position de chacun d'eux.

6. Référentiels des ports

- Steven PIEL, en charge du pilotage du SAR (OFB)

Après avoir défini le modèle de données à retenir et avoir diffusé une synthèse du cadre juridique et réglementaire français, l'OFB s'est rapproché du Cerema afin de mener à bien l'étape 3 prévue au niveau du mandat du référentiel portuaire (constitution du jeu de données initial). Pour ce faire, des courriers vont être très prochainement envoyés afin de recueillir à l'échelle nationale les actes réglementaires définissant les ports d'une part et les éventuels jeux de données géographiques existants d'autre part.

Le Cerema se chargera de consolider et qualifier les données ainsi recueillies selon le modèle de données retenu par le SAR qui résulte du travail d'un groupe d'experts. Ce travail devrait être finalisé fin 2021 afin que le SAR soit en mesure de diffuser une première version du référentiel début 2022.

Mélanie DURUPT : 2 couches seront diffusées prochainement sur data.shom.fr (celles-ci seront à adapter en fonction de ce que le SAR diffusera à termes). Ces couches correspondent à des classes de données utilisées au niveau des cartes électroniques de navigation (ENC) et spécifiées selon les standards de l'IHO. Une des couches concernera des données relatives aux informations

portuaires (devrait comprendre : postes d'amarrage, quelques bâtiments administratifs, postes de contrôle, grues, docks flottants, grils de carénage, zones portuaires administratives, fonctions de port, pontons (navires désarmés), barrages anti-pollution, lieux d'embarquement de pilote, stations de sauvetage et installations pour embarcations). La sortie de cette couche est prévue début juillet. Le contenu de cette couche pourra évoluer à la diffusion du référentiel des ports par le SAR (retrait de classes d'objets ou adaptation du contenu).

Steven PIEL : le SAR se mettra prochainement en contact avec le Shom pour préciser les interactions entre les informations diffusées par le Shom et le SAR. Le SAR a par ailleurs été informé que le Shom dispose de plans portuaires (format Autocad) qui lui sont parvenus dans le cadre du travail en cours sur la production de la limite terre-mer. Ces plans devraient permettre de préciser un certain nombre de limites administratives portuaires, de même que l'information ponctuelle telle que la localisation de la capitainerie d'un port par exemple.

7. Points divers

- Clémence RABEVOLO, secrétariat technique du SAR (Ifremer)
- Steven PIEL, en charge du pilotage du SAR (OFB)

Retours utilisateurs sur l'IDG Sextant : Sextant devrait proposer une nouvelle fonctionnalité en septembre prochain au niveau de son catalogue de métadonnées (outil Geonetwork). Celle-ci permettra de recueillir des commentaires et informations qualitatives moyennant une authentification préalable. Cette fonctionnalité existe déjà au niveau de certaines IDG régionales ou sur data.gouv.fr. Elle permet aux utilisateurs de mieux appréhender l'usage des données et aux producteurs d'adapter leurs mises à jour. Il n'existe cependant à ce stade aucun processus de remontées de ces remarques aux différents producteurs.

Cours d'eau de la BD TOPAGE : il est proposé de rajouter ce référentiel qui a été jugé manquant. Proposition validée en séance.

Autres référentiels géographiques : Le SAR interviendra lors de la prochaine réunion du groupe de travail GIMeL prévue le 10 juin. Il y sera question des référentiels suivants (certains existants déjà et d'autres étant à créer) :

- Limite terre-mer (à créer, en cours de production)
- orthophotographie littorale version 3 (nouvelle version à créer, en cours de production)
- limites latérales de compétence en mer des préfets (à créer),
- limites maritimes : limites transversales de la mer, limites des affaires maritimes, limites de salure des eaux (version 1 existante mais jugée en partie caduque, à réviser)
- zone des 50 pas géométriques dans les départements d'Outre-mer (à créer)
- Référentiel portuaire

8. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du groupe de pilotage du langage commun est prévue jeudi 14 octobre 2021 de 14h00 à 16h30.